



République française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
COMMUNE DE PEIPIN

Séance du mardi 05 mars 2024

Date de la convocation : 01/03/2024

Membres en exercice : 15 *L'an deux mille vingt-quatre et le cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Frédéric DAUPHIN, à 18 h 30*

Présents : 9

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Frédéric DAUPHIN, Philippe SANCHEZ-MATEU, Sabine PTASZYNSKI, Philippe BOTALLA, René SAMUEL, Gérard MARTIN, Patricia VILLEMAIN, Joëlle BLANCHARD, Odile MARTIN

Représentés : Dorothee DUPONT, Gisèle JOSEPH

Excusés : Stéphanie MICHOT, Marylise BERG-NICOLAS

Absents : Aurélie DURAND, Farid RAHMOUN

Secrétaire de séance : Sabine PTASZYNSKI

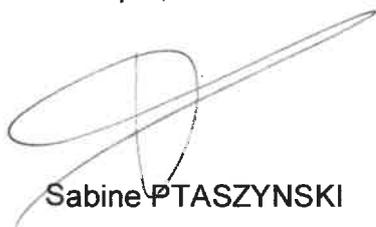
DE_2024_001 - Objet : Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023

Monsieur le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2023.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean-François Leca 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

À Peipin, le 12 mars 2024


Sabine PTASZYNSKI



Frédéric DAUPHIN



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/03/2024
et publié ou notifié
le 12/03/2024